



## **COMMISSION DE SUIVI DE SITE EPC France Flines-Lez-Raches**

Sous-préfecture de Douai

Date : Le 14 juin 2019

### Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur DESTOUCHES, Sous-Préfet de Douai  
Monsieur MALBRANCQ, DDTM  
Madame CHEVALIER, DREAL  
Monsieur PAQUE, Préfecture du Nord, Direction des sécurités  
Commandant MILLEVILLE, CSP Douai  
Madame HAREMZA, Sous-préfecture de Douai

### Collège "Exploitant"

Monsieur MESSINA, EPC France  
Monsieur ROTH, EPC France

### Collège "Collectivités"

Madame MORTELETTE, Maire d'Anhiers  
Monsieur COPIN, Adjoint au maire de Flines-lez-Râches  
Monsieur BAYART, DGS, Commune d'Anhiers  
Monsieur DELCOURT, Conseil départemental, Direction de la voirie

### Collège "Riverains"

Monsieur LEMAIRE, riverain  
Monsieur MIROIR, riverain

### Personnes qualifiées

Capitaine JADAS, SDIS 59  
Adjudant-chef FRANCOIS, SDIS 59

### Secrétariat de la CSS

Madame GAMELIN, S3PI

*La séance est ouverte à 10 heures 15.*

## **I. Introduction du président de la CSS**

Monsieur DESTOUCHES rappelle que les commissions de suivi de site sont organisées pour les établissements classés SEVESO « seuil haut ». Elles doivent permettre de diffuser des informations sur la gestion de ces établissements qui réalisent des activités sensibles. Sa Présidence est assurée par un représentant de l'Etat par défaut, sauf si un président est désigné parmi les membres de la CSS. Monsieur DESTOUCHES propose par conséquent de nommer un Président. Le plus souvent, ce Président est le directeur de l'établissement concerné.

*Monsieur MESSINA est désigné président de la CSS.*

## **II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPC pour l'année 2018 (risques technologiques et risques chroniques)**

### *Organisation du site*

Monsieur MESSINA rappelle qu'EPC France produit des explosifs civils à destination principalement des mines, des carrières, et des travaux publics. Le site de Flines-lez-Râches ne fabrique pas les explosifs, mais ne fait que les stocker et les distribuer, 99% de son stock est orienté vers la partie carrière. Il emploie neuf salariés, dont quatre spécialistes de la mise en place des explosifs, deux chauffeurs, un magasinier, une secrétaire et un chef de dépôt. Il est composé de trois cellules de stockage d'explosifs et d'une cellule de détonateurs.

### *Sécurité*

En 2018, la chaîne de l'entrée de l'établissement, située à 565 mètres du site, a été remplacée par une barrière levante à la suite de vols réguliers de cadenas. Une seconde barrière automatique, installée à 260 m du site, a également été remplacée au cours de l'année suite à un acte de vandalisme.

L'entrée du dépôt en lui-même est protégée par deux portails automatiques, qui créent un sas de sécurité. En 2018, une clôture supplémentaire a également été installée autour des cellules sensibles, des caméras supplémentaires ont été mises en place, et des tranchées ont été creusées.

L'entrée du site se fait avec un code d'accès.

En journée, il n'y a pas d'activités sur le site. Seul un magasinier est présent pour préparer les commandes.

### *Environnement*

Le site ne rejette pas d'eau industrielle et ne génère pas de déchets industriels. Il n'y a pas non plus de rejet dans l'air. Le trafic routier y est limité (3 à 4 camions par jour).

### *Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)*

Aucun accident du travail n'a été enregistré en 2018.

5 REX (retour d'expérience) ou RI (retour d'information) ont été réalisés (chiffre en baisse par rapport à 2017) :

- 2 RI concernant le dépôt :
  - o Acte de vandalisme sur la barrière levante
  - o Vol de cadenas à l'entrée
- 1 RI concernant les Bureaux (basés hors périmètre SEVESO)
  - o Une fuite d'acide acétique sur un camion
- 2 RI sur chantier/carrière :
  - o Marche arrière dangereuse en camion sur une carrière
  - o Personnel intérimaire en basket sur une carrière

Le personnel a bénéficié en 2018 des formations réglementaires obligatoires, ainsi que de formations internes régulières (notamment sur l'analyse du risque au poste de travail et la sécurité). Le groupe EPC s'est fixé pour objectif en 2015 de renforcer la culture sécurité, notamment en mettant en place une formation sur l'esprit d'équipe que tous les salariés du site de Flines-lez-Râches ont suivi.

Le dépôt a fait l'objet d'une inspection de la DREAL le 08 mars 2018, sur les équipements sous pression, celle-ci a révélée 3 non-conformités qui ont été levées le 20/04/2018.

Il y a eu aussi quatre inspections internes (Sûreté, Transport, animateurs sécurité, Procédures Organisation).

Une deuxième inspection DREAL a eu lieu le 11/12/2018 sur la gestion des modifications suite aux travaux de sûreté.

Monsieur DESTOUCHES souligne que ces inspections ne visent pas à stigmatiser les établissements, mais à attirer leur attention sur certains points relatifs à la sécurité.

Monsieur MESSINA indique par ailleurs que les extincteurs, les camions, les installations de télésurveillance et les installations électriques ont fait l'objet de contrôles annuels, comme le prévoit la réglementation.

Un exercice Plan d'Opération Interne (POI) a été organisé en 2019. Les itinéraires des camions du dépôt sont quant à eux déclarés quotidiennement aux services de police et de gendarmerie depuis 2017.

Il est à noter qu'un arrêté préfectoral impose un déstockage des cellules les deux premiers week-ends du mois de juillet en raison d'événements populaires sur les communes limitrophes. Le stockage diminue alors de 17 tonnes maximums par cellule à 8 tonnes.

Des travaux de sûreté ont été effectués en 2018 avec pour objectif : un remplacement complet du système d'alarme (02/18), une remontée des merlons et création de tranchées (03/18), l'installation de caméras supplémentaires permettant la visibilité en directe de l'ensemble du site (03/18) et l'installation de clôtures supplémentaires (05/18).

L'entreprise a reçu un avis favorable de l'étude de sécurité pyrotechnique relative à l'exploitation du dépôt de produits explosifs : courrier du 31/05/2018 de l'inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs.

### **III. Questions et échanges**

Monsieur DESTOUCHES demande si des incidents liés à des avions ou des drones ont été enregistrés depuis le survol du site par un deltaplane en 2016.

Monsieur MESSINA répond par la négative.

Monsieur DESTOUCHES observe qu'après l'inspection « anti-attentat » réalisée en 2016, il avait demandé à l'établissement d'améliorer sa procédure levée de doute, car celle-ci était strictement interne et ne prévoyait pas de signalement systématique aux services de police.

Monsieur MESSINA indique que l'établissement dispose maintenant d'un contact identifié au sein des services de police, avec qui il échange régulièrement. En cas de besoin de levée de doute sur place, un télésurveilleur est susceptible d'intervenir 24 heures sur 24, alors que par le passé, la levée de doute ne pouvait être effectuée en journée que par les salariés.

Madame MILLEVILLE précise qu'en cas d'intrusion en temps réel, il faut toujours appeler le 17. Mais qu'en cas de constatations d'intrusion après coup, une boîte mail spécifique a été créée pour prévenir les services de police.

Monsieur ROTH ajoute que la police est systématiquement contactée dès lors qu'un individu franchit les deux barrières périphériques. En outre, un audit des dispositifs de sûreté du site sera réalisé par une société extérieure, en collaboration avec la police et la gendarmerie, en juillet 2019.

Monsieur DESTOUCHES suggère d'associer la DREAL et les services de police à cet audit.

Monsieur DESTOUCHES demande si, en cas de recrutement, notamment d'intérimaires, une vérification des antécédents des candidats est réalisée.

Monsieur ROTH le confirme.

Monsieur DESTOUCHES souhaite savoir si le site relève d'un plan particulier d'intervention (PPI).

Monsieur PAQUE indique que la Préfecture et la DREAL ont prévu de réviser le PPI s'appliquant au site au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020. L'étude de danger doit encore être mise à jour pour permettre cette révision.

Monsieur ROTH précise que cette mise à jour sera terminée d'ici à la fin de l'année.

Madame CHEVALIER précise que les zones de danger du site n'ayant pas changé au cours des dernières années, cette mise à jour n'impliquera que peu de modifications.

Monsieur DESTOUCHES s'enquiert des résultats des exercices réalisés au dépôt.

Monsieur JADAS explique que le dernier exercice POI s'est focalisé sur l'accessibilité du site et la communication entre le PC Exploitant et le dépôt, ceux-ci étant situés à plusieurs kilomètres de distance. Il s'est déroulé de manière satisfaisante.

Monsieur MIROIR s'étonne que les camions ne reviennent pas à vide des carrières.

Monsieur MESSINA explique que la météo détermine les produits (par temps sec ou temps mouillé) qui doivent être utilisés. Une carrière connaît donc la quantité d'explosifs qu'elle doit utiliser, mais pas sa nature. Par conséquent, beaucoup de camions reviennent au dépôt avec la moitié des produits qu'ils transportaient à l'aller.

Monsieur ROTH souligne qu'en Corse, les retours sont interdits. Toutefois, cette réglementation n'a pas été généralisée à la France entière. EPC impose un tarif dissuasif sur les retours, afin d'inciter les clients à optimiser leurs commandes, mais en l'absence d'interdiction réglementaire, les clients maintiennent leurs pratiques.

Monsieur DESTOUCHES constate que ces pratiques intensifient le trafic des produits dangereux sur les routes. Toute mesure qui peut permettre de réduire celui-ci doit être favorisée. Cependant, il s'interroge sur le rôle que pourraient avoir les services de l'Etat dans ce cadre.

Monsieur ROTH remarque que le certificat d'acquisition de produits explosifs est délivré tous les ans aux clients d'EPC par la Préfecture. A cette occasion, celle-ci pourrait leur présenter certaines préconisations.

Monsieur DESTOUCHES propose par conséquent que le site identifie les clients les moins vertueux s'agissant des retours, et en communique la liste à la Sous-préfecture, qui la fera suivre à la Préfecture. Celle-ci pourra alors évoquer le sujet avec eux lors du renouvellement de leur certificat d'acquisition.

*La séance est levée à 11 heures 55.*

Le Président de la CSS

Giuseppe MESSINA

